

Bulletin municipal

N°30 – Décembre 2025



Meilleurs vœux pour 2026!

2026, un rendez-vous démocratique

Les Élections municipales en ... 10 points

- 1- **Leurs dates**, fixées par un décret du 27 août 2025
1^{er} tour : 15 mars 2026 - si 2nd tour : 22 mars 2026
- 2- **Les inscriptions sur les listes électorales**
Par internet jusqu'au 4 février 2026 et jusqu'au 6 février en mairie. La présentation d'un justificatif d'identité et de domicile est obligatoire.
- 3- **Si changement de domicile dans la commune**
Vous êtes inscrit(e) sur les listes électorales à Cormes et vous avez déménagé. Faites votre changement d'adresse par internet ou en vous déplaçant à la mairie.
- 4- **Les candidatures aux élections municipales**
Les candidats devront déposer leurs listes avant le jeudi 26 février 2026 à 18 h.
- 5- **Attention du nouveau pour les communes de moins de 1000 habitants telles que Cormes**
Le mode d'élection a changé suite à une loi du 21 mai 2025.
Le scrutin devient un scrutin de liste paritaire, à la proportionnelle à 2 tours.
- 6- **Attention** : cela veut dire que si plusieurs listes sont candidates, **le panachage n'est plus possible**. Par ailleurs, **tout nom rayé sur une liste entraîne la nullité du vote**.
- 7- **Le scrutin majoritaire à la proportionnelle**
Cela veut dire que la liste arrivée en tête a dès le 1^{er} tour une prime majoritaire de 50%. Si elle a la majorité absolue, les autres sièges sont répartis selon des règles précises. Il en est de même s'il y a un second tour.
- 8- **La composition des listes de candidats**
Actuellement Cormes a 15 élus. Selon les textes législatifs, l'effectif légal d'élus pour Cormes est toujours de 15 élus. Par contre, par dérogation, le conseil municipal est réputé complet s'il compte au moins 13 conseillers.
- 9- **L'existence possible de candidats supplémentaires**
Les listes peuvent comporter des candidats supplémentaires, 2 dans le cas de Cormes, de manière à permettre le remplacement d'un élu sur la liste en cas de vacance. Soit à Cormes une liste possible de 17 candidats.
- 10- **Le mode d'élection des conseillers communautaires dans les communes de moins de 1000 habitants**
Pas de changement malgré le scrutin de liste. L'article L273-11 du code électoral stipule que la désignation se fait « suivant l'ordre du tableau ». Dans le cas de Cormes, le délégué communautaire à la Communauté de communes du Perche Émeraude est le maire.



Commune de Cormes et Communauté de communes du Perche Émeraude

La commune de Cormes est une collectivité territoriale au sens de l'article 72 de la constitution comme le sont le Département et la Région.

Cormes, comme 32 autres communes, est membre de la Communauté de communes du Perche Émeraude, qui est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, qui selon la loi regroupe plusieurs communes « d'un seul tenant et sans enclave ».

Le rôle de la Communauté de communes est d'exercer, en lieu et place des communes, des compétences obligatoires, des compétences soumises à la définition de l'intérêt communautaire et des compétences facultatives.

Le conseil communautaire comprend pour Perche Émeraude 55 délégués dont celui de Cormes. C'est ce même conseil qui élit le Président et les Vice-Présidents de la Communauté de communes.

Après les élections municipales de mars 2026, il appartiendra au conseil communautaire de se réunir dans sa nouvelle composition pour élire son nouveau bureau.



Vous pouvez trouver toutes informations communautaires sur : www.perche-emmaude.com

LE MOT DU MAIRE

Chères corméennes, chers corméens,

Ce bulletin n°30, dernier de ce mandat, me permet de vous informer de la vie de notre commune en 2025.

Après deux ans d'études et de travaux, nous avons réceptionné courant janvier notre Maison d'Assistants Maternelles (MAM), bâtiment qui est prévu pour l'exercice professionnel de 4 assistantes maternelles agréées.

Le bail de location a été signé le 30 janvier pour une ouverture effective le 1^{er} mars.

Malheureusement, suite au retrait du projet de deux assistantes maternelles, Adeline et Tiffany, qui y exercent à ce jour, sont à la recherche de deux nouvelles collègues afin de compléter l'offre d'accueil de garde pour atteindre 16 enfants de 0 à 3 ans. Si vous avez connaissance de personnes intéressées, je vous invite à donner le contact de la MAM « les Petites Cigognes ».

Vous découvrirez page 5 du bulletin les travaux qui ont émaillé l'année, intervention pour la voirie, obligation à la lagune, travaux à l'école.

Vous pourrez appréhender page 4 la suite du schéma directeur d'assainissement qui impose des travaux sur les réseaux d'eaux pluviales, eaux usées et à la station lagune.

Je profite de ce bulletin pour saluer les nouveaux habitants ainsi que nos nouveaux nés.

Je remercie tous les acteurs économiques de la commune dont nos trois commerçants qui « ont l'honneur » de la couverture.

Je suis gré aux présidentes, présidents des associations communales ainsi que l'ensemble de leurs membres pour toutes les actions menées dans notre commune et je souhaite la bienvenue à l'association Gym Fit Corméenne très active depuis sa création.

Mes remerciements s'adressent à l'ensemble du personnel communal pour tout le travail effectué pour notre territoire.

Mes collègues du conseil municipal ont toute ma reconnaissance pour leur engagement et leur présence aux très nombreuses réunions municipales et communautaires de ces six dernières années.

Au nom du conseil municipal, du personnel communal et en mon nom personnel, je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année et par avance une très bonne année 2026.

Le Maire

Vendredi 9 Janvier 2026 à 18h30 à la salle polyvalente

VŒUX DE LA COMMUNE

Corméens, Corméennes, vous êtes tous invités

Budget annuel : un cadre financier strict

La « lettre estivale » parue en juillet dernier vous a présenté le compte financier unique 2024 et les données clefs du budget 2025. Au travers de cette page budgétaire, vous trouverez en cette veille de renouvellement municipal des informations générales sur les principes budgétaires et le cycle budgétaire annuel. Vous pourrez aussi découvrir l'importance du budget assainissement.

Les principes budgétaires : au nombre de 6, ils conditionnent le fonctionnement budgétaire de la commune

1. Unité
2. Annualité
3. Sincérité
4. Universalité
5. Equilibre
6. Spécialité

1. le budget est un document unique
2. les opérations financières se déroulent du 1^{er} janvier au 31 décembre
3. les dépenses et les recettes ne doivent pas être surévaluées, pas sous-estimées
4. dans le budget doit figurer l'ensemble des dépenses et des recettes
5. chaque section fonctionnement et investissement doit être équilibrée, l'inscription de toutes les dépenses est obligatoire.
6. les dépenses et les recettes ne sont autorisées que pour un objet particulier

Le cycle budgétaire annuel : il se compose de trois étapes

- Le vote du budget primitif

Son contenu contient les choix budgétaires arrêtés par la municipalité en fixant les dépenses et les recettes de l'année selon les principes budgétaires précités. Son vote doit avoir lieu avant le 15 avril de l'année, *au plus tard le 30 avril en cas d'élections municipales.*

- Le vote du Compte Financier Unique (CFU)

Il doit intervenir avant le 30 juin. Il établit le bilan de l'année précédente et c'est maintenant un compte commun à l'ordonnateur (exécutif communal) et comptable (service Finances Publiques de l'Etat)

- Les décisions modificatives

Elles peuvent être votées tout au long de l'année afin d'ajuster les crédits en dépenses et en recettes.



Le budget assainissement 2025

Le budget assainissement collectif de la commune s'équilibre en 2025 à 49 231,79 € en section d'exploitation et à 77 455 € en section d'investissement.

C'est un budget qui, à l'avenir, sera source d'enjeux : vous aviez pu les découvrir dans un encart spécial du bulletin n° 28 en décembre 2023 suite à la réalisation du schéma directeur d'assainissement.

Ce budget doit s'équilibrer avec notamment les recettes provenant de la participation des usagers.

RAPPEL Pourquoi l'assainissement ?

Les eaux utilisées pour satisfaire les besoins domestiques ou industriels deviennent des « eaux usées » qui ne peuvent être rejetées dans le milieu naturel sans être épurées. Cela explique la présence de la lagune, cela explique la nécessité de revoir le système local de traitement des eaux usées à moyen terme.

Les obligations de la collectivité ?

1. déterminer le zonage d'assainissement collectif dans lequel la collectivité est tenue d'assurer la collecte, le stockage, le traitement et le rejet des eaux usées.
2. assurer la collecte et le traitement des eaux usées.

Pour votre information, la commune a mandaté un bureau d'études pour engager la révision du zonage d'assainissement en tenant compte bien évidemment de l'état de la lagune qui ne peut plus recevoir de raccordement.

Schéma directeur d'assainissement et eaux pluviales

Le schéma directeur a mis en exergue la nécessité d'engager des travaux pour normaliser réseau d'eaux usées et réseau d'eaux pluviales. Il faut signaler que les travaux sur le réseau d'eaux pluviales relèvent du budget général de la commune. Un cabinet a été mandaté comme maître d'œuvre en 2025 pour travailler sur ce sujet et remettre ses conclusions à la municipalité à brève échéance. Une enveloppe financière estimée en 2023 à 80 000 € HT porte notamment sur des travaux rue de St Segré avec la mise en place d'un réseau d'eaux pluviales spécifiques avec rejet au Valmer.

Focus sur l'investissement 2025

Depuis plusieurs années, la commune a engagé des investissements d'envergure. En 2025, l'investissement a été sans commune mesure avec l'année 2024 qui a connu la construction de la MAM. Les travaux n'en ont pas été pour le moins visibles.

La route de St Jean : des travaux ciblés



Les travaux engagés sur cette voie communale sont les plus importants de 2025 pour un montant de 60 500 €. Ils ont concerné 2 tronçons, le 1^{er} à la patte d'oie des Monceaux, le 2nd sur une voirie à partir de la limite communale. Pour la patte d'oie, l'entreprise retenue a procédé à un rabotage de la voirie existante pour ensuite mettre en œuvre un enrobé.

Sur l'autre partie, l'enrobé a été réalisé après une couche d'accrochage et la réalisation de purges sur les zones dégradées. Une fois les travaux terminés, employés municipaux et élus ont étalé des matériaux à différents endroits pour limiter la hauteur de la berne.

La Foulrière : un nouveau tapis

La voie communale de la Foulrière était en très mauvais état et le conseil municipal a décidé de jouter sa réfection avec celle de la route de St Jean. Hors le coût des travaux nécessaires d'égavage qui ont été spectaculaires, les travaux routiers ont atteint un montant de 31 500 €. Là aussi, la voirie a été rabotée, des caniveaux en béton ont été posés et un enrobé a été réalisé.



La lagune : une obligation de travaux

Le bulletin municipal n° 29 vous avait fait part d'un éboulement de la berge du Valmer sur 20 mètres. Les travaux ont été réalisés en octobre 2025 après encadrement de la Police de l'Eau et du Syndicat du bassin versant de l'Est Sarthois pour un montant de 19 500 €.

L'école : la fin d'un programme

Après celle des classes, la période estivale 2025 a permis la réalisation de la peinture du couloir des maternelles et du grand couloir pour un montant de 6 300 €. Les menuiseries ont été également changées dans le grand couloir, les sanitaires et la chaufferie dans un souci d'économies d'énergie pour un montant de 18 000 €.



L'école Roger Mahuet à Cormes

Depuis la rentrée scolaire 2025-2026, l'effectif scolaire est de 79 élèves qui se répartissent en 4 classes :

- 18 PS – MS (Petite et Moyenne Sections) : M. Laurent HOURQUESCOS aidé par M^{me} Isabelle LEPINE (employée communale)
- 21 GS – CP (Grande Section – Cours Préparatoire) : M^{me} Véronique HAYE
- 16 CE1 – CE2 : M^{me} Caroline JOLIVEAU
- 24 CM1 – CM2 : M^{me} Mélanie MARIE (Directrice) et M^{me} Rachel GENDRON

Garderie : accueil par M^{me} Pauline MARY (employée communale)

le matin : de 7h00 à 8h50 - le soir : de 15h45 à 18h30

Mme Isabelle LEPINE assure également la surveillance de garderie de 15h45 à 16h30



Les horaires de l'école:

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	9h00 – 12h00
Lundi	Mardi		Jeudi	Vendredi	13h30 – 15h45
APC (16 semaines par an)					15h45 – 16h30

UNE OUVERTURE CULTURELLE ET SPORTIVE

Outre le programme scolaire, les élèves bénéficient de diverses activités.

Comme chaque année, chaque classe a pu se rendre au centre culturel de La Laverie de La Ferté-Bernard pour découvrir des expositions diverses et variées et pratiquer les arts plastiques autrement. (transport pris en charge par la Communauté de communes du Perche Emeraude).

La salle Athéna de La Ferté Bernard a accueilli la classe de GS/CP pour un spectacle de danse. Puis à leur tour, les élèves de CE/CM ont pu assister à un spectacle de théâtre qui a ensuite permis d'aborder en classe le thème du harcèlement.

En fin d'année, les plus petits ont découvert l'univers de la forêt à l'écomusée de Saint Cyr la Rosière alors que les plus grands ont eu la chance de découvrir toutes les beautés de la nature au parc angevin de Terra Botanica.



SPORT



L'an dernier les petits étaient à l'honneur : les élèves de maternelle ont pu apprécier une dizaine de séances d'équimotricité, chacun était ravi de pouvoir côtoyer les poneys au sein même de l'école.

Les plus grands ont renoué avec les sports nautiques en effectuant plusieurs séances de voile ou de kayak dès le mois de septembre à la base de loisirs de la Ferté Bernard. (transport pris en charge par la commune)



Selon le corps enseignant, les élèves de l'école de Cormes ont la chance d'évoluer et d'apprendre dans un climat de sérénité et de solidarité avec l'appui d'une équipe municipale à l'écoute des besoins et d'une APE dynamique et dévouée !

Un grand merci à eux !

Les mercredis loisirs suite...

Lors de la parution de la « lettre estivale » en juillet dernier, vous avez été informés que la commune devait passer une convention avec celle de Cherré'Au pour proposer 2 modes de loisirs aux enfants âgés de 3 à 12 ans, les mercredis loisirs et le centre de loisirs.

Pour les mercredis loisirs, une demande était apparue avec plus d'une dizaine d'inscriptions potentielles et la convention est entrée en application.

A ce jour, aucun enfant corméen inscrit. Ce n'est pas sans conséquence financière pour la commune.

Espérons que le service proposé soit utilisé à l'avenir !

La richesse associative

LE COMITE POUR L'AMELIORATION DU PATRIMOINE COMMUNAL

Président : René BLANCHETIÈRE

Comment résumer l'année 2025 pour le comité du patrimoine ? un bilan très positif que ce soit pour les animations ou pour les travaux engagés.



L'année est ponctuée de divers rendez-vous devenus traditionnels sur le calendrier corméen : loto et théâtre au 1^{er} trimestre qui ont connu le succès, journées du patrimoine au 3^{ème} trimestre avec peu de visiteurs à l'église et la fréquentation habituelle au concert, participation à la fête de la St Denis avec là des visiteurs à l'église et à l'exposition et concert de fin d'année avec la chorale du Val d'Huisne qui a su conquérir le public. Tout cela contribue à des recettes nécessaires pour les travaux.

En 2025, ils ont été nombreux. Cela va du nettoyage des radiants à l'église à celui de la toiture du lavoir, à la restauration et à la mise en place des 2 lavandières détériorées par les inondations de 2024. Un programme de restauration des bancs communaux a été mené à bien avec la restauration de 8 bancs sur les 11 existants. Plutôt que les peindre, le choix a été fait de changer le bois par des lattes en composite limitant ainsi l'entretien. Pour 4 d'entr'eux, des dalles ont été réalisées.

Les bénévoles du Comité qui œuvrent souvent les mardi et vendredi matins ont aussi peint 2 brouettes et restauré la charrette installée sur la route de la Ferté-Bernard.

Restaurer le local de la bascule communale était aussi inscrit pour 2025 : l'intervention sur le bâti est maintenant terminée : en 2026, sa destination sera arrêtée en relation avec la municipalité.



Retrouvez plus d'informations et de visuels sur Cormes.fr / vie communale / vie associative.

CLUB OMNISPORTS DE CORMES

Président : Jason RAYER

La saison 2024 – 2025 peut se résumer en trois mots : renaissance, résultats, récompense.

En effet, le club est reparti avec une seule équipe seniors qui s'est inscrite en division 4, plus bas niveau du district.

9 mois plus tard, elle a fini première de sa poule et est montée en division 3 pour 2025 – 2026.

En septembre dernier, le COC s'est enrichi d'une seconde équipe seniors qui a rejoint la division 4.

En tout, le club compte 70 licenciés, 1 équipe U9, 1 U13 et 2 vétérans qui jouent dans une entente avec le club de Vibraye complétant l'effectif.



Les entraînements se déroulent les mardi et jeudi en soirée, les joueurs pouvant profiter depuis quelques semaines d'un travail mené à bien par le club et l'un de ses partenaires : un éclairage du stade revu avec son abaissement et le remplacement et l'ajout de spots en led.

Le mercredi après-midi, ce sont les tout-petits qui s'entraînent de 14 H 30 à 16 H.

Rétrospective 2025

Les Petites Cigognes

C'est le nom de la Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) de Cormes qui est ouverte depuis mars 2025, à proximité immédiate de l'école Roger Mahuet.

C'est aussi le nom de l'association qui loue ce bâtiment communal dédié à la petite enfance.

Vous avez suivi dans les 2 bulletins municipaux précédents la décision de la construction de cet outil et les différentes étapes de sa réalisation qui a représenté un investissement municipal de plus 540 000 € HT pour lequel la commune a reçu le soutien de la Caisse d'Allocations Familiales, de l'Etat, du Département, de la Communauté de communes, de la commune de Théligny et de l'Europe dans le cadre du programme Leader.



Cette MAM, qui offre un service complémentaire aux assistantes maternelles à domicile, n'a pas à ce jour atteint ses objectifs : 2 assistantes maternelles agréées, Adeline et Tiffany, y exercent, elles seront 4 à terme, 8 enfants sont accueillis, ils seront 16 à terme.

Adeline, également Présidente de l'association, insiste sur le fait qu'une telle structure a une dimension locale et humaine.

Pour les futurs parents et parents qui souhaitent découvrir « les Petites Cigognes », prendre contact au 06 74 34 20 85 ou 06 71 02 40 98.

En septembre, le groupe d'action locale (GAL) du Perche Sarthois a officiellement signé la convention Leader 2023-2027 à la Ferté-Bernard. La MAM de Cormes a été la 1^{ère} étape de la visite d'élus régionaux et du Pays du Perche Sarthois.



Concours de belote : une belle réussite

L'association Générations Mouvement de Cormes a organisé au cours du second trimestre un concours de belote à la salle polyvalente. Il a réuni 46 équipes de 2 joueurs soit 92 personnes qui ont enchaîné les parties faisant preuve de complicité et de ...tactique pour essayer de finir en tête de ce concours.

Lisiane Montigny, Présidente de l'association et son équipe étaient très satisfaites de ce rendez-vous pour le nombre de clubs représentés mais aussi pour l'excellente convivialité lors des pauses buvette – gâteaux.



Intervention du Département sur une ... route départementale



Dans le cadre de ses travaux routiers, le Conseil départemental avait décidé de programmer un chantier à Cormes.

Celui-ci s'est déroulé en septembre dernier place St Denis avec la réalisation d'enrobés.

Dans de bonnes conditions météorologiques, ces travaux se sont déroulés sur 2 jours, limitant ainsi la période de déviation de la circulation.

Mi-novembre, des éléments de signalisation au sol sont venus clôturer le chantier.



Rétrospective 2025

11 novembre : mémoire et tradition

La commémoration du 11 novembre a réuni de nombreux corméens de tout âge en présence de Jean-Carles Grelier, député. Suivant le protocole, Didier Torché, Maire, a commencé par lire le discours de la Ministre des Armées dont une phrase a été mise en exergue : « le 11 novembre, la France se recueille devant les noms de ceux qui ont donné leur vie pour que nous vivions libres ». Il convient de le rappeler à un moment où une guerre se déroule en Europe depuis plus de trois ans.

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur a été servi à la salle polyvalente qui accueillait dans la foulée, comme le veut la tradition, le repas des plus de 70 ans de la commune, placé sous l'égide du CCAS. Cela a été l'occasion d'honorer les doyens de la commune



État civil

Bienvenue à nos nouvelles petites frimousses

28/12/2024 Mohamed ER-RAYAH
05/04/2025 Maëline BELLIER
18/04/2025 Marceau ROUILLON
26/09/2025 Louise CHAUSSON
26/09/2025 Amélia CHAUSSON
17/10/2025 Isaac BOURDIN

Tous nos meilleurs vœux de bonheur

08/02/2025 Benjamin LAIGNEAU et Sarah GRIMAUD
12/04/2025 Marco MOREIRA et Vanessa LEROUX
23/08/2025 Bastien LOISEAU et Camille LE ROI
30/08/2025 Guillaume CHAMPION et Florence HERBELIN

Toutes nos condoléances aux familles éprouvées

02/01/2025 Annie PHILIPPE épouse BEYNEL
16/03/2025 Stella STRAUS épouse THEREZIEN
20/03/2025 Simone GIRARD épouse JOSSE
05/05/2025 Françoise LÉTRADO épouse MOULIN
06/11/2025 Claude CHAUVIN

Le saviez-vous ?

Le Syndicat du bassin versant de l'Huisne Sarthe a 780 km de cours d'eau en gestion en relation avec 7 Communautés de communes dont celle du Perche Emeraude qui ont la compétence GEMAPI.

Le Syndicat intervient pour la Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) : son action concerne les cours d'eau et lit mineur, les zones humides et têtes de bassin versant et l'érosion et pollution diffuses. Suite aux inondations de 2023-2024, le Syndicat a été saisi par la Communauté de communes du Perche Emeraude et les communes de Cherré'Au et Cormes pour faire un diagnostic sur le Valmer. Jérôme Brandely, chargé de mission dudit Syndicat, a récemment signalé au Maire de Cormes, que son intervention arrive « aux portes » de Cormes : il sera amené à prendre contact avec des riverains du Valmer

La richesse associative



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE CORMES

L'APE de Cormes, ensemble pour nos élèves !

Présidente : Vanessa LEROUX

Créée en 2016, l'Association des Parents d'Élèves (APE) de Cormes réunit aujourd'hui une équipe d'une dizaine de parents dynamiques, mobilisés tout au long de l'année scolaire. L'APE s'engage avec enthousiasme dans l'organisation d'événements et d'actions variées. Les fonds collectés permettent de soutenir les projets éducatifs de l'équipe enseignante de l'école Roger Mahuet de Cormes, au bénéfice direct des 79 élèves.



Les actions prévues pour l'année scolaire 2025-2026 témoignent de la vitalité de l'association : vente de brioches, soirée Halloween ayant rassemblé plus de 50 enfants, 1er marché de Noël, vente de saucissons, carnaval, brocante, vente de plants de légumes, course scolaire et, bien sûr, la traditionnelle kermesse qui aura lieu le dimanche 28 juin 2026.

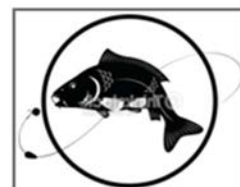
À la rentrée de septembre 2025, l'APE a versé 5 200 € à l'école, soit environ 65 € par élève. Ce soutien permettra de financer le projet pédagogique de l'année axé sur le cinéma, le renouvellement de matériel, ainsi que les sorties de fin d'année. Ces actions sont rendues possibles grâce à la collaboration entre l'association, l'école et la Municipalité.

L'APE tient à remercier chaleureusement les élus locaux, le personnel municipal et l'équipe enseignante pour leur implication constante.

Pour rester informés des activités et manifestations, une page Facebook & Instagram <https://www.facebook.com/apecormes/> -
Contact : ape.cormes@gmail.com

Tous les parents et grands-parents sont les bienvenus pour partager des moments conviviaux, soutenir les enfants dans leurs apprentissages et construire un environnement scolaire où ils s'épanouissent pleinement.

CLUB PÊCHE LOISIRS - « CPL » CORMES



Président : Jacky THUAUDET

Le bilan de la saison 2025 est une nouvelle fois positif : l'engagement de réaliser 13 rencontres a été tenu. La participation a connu une baisse sensible (-28,5%), majoritairement et malheureusement due aux problèmes familiaux ou de santé.

Malgré cela les prélèvements cumulés progressent avec une moyenne statistique poids par pêcheur en hausse de 15,3%.

Ce résultat encourageant est le fruit des efforts effectués par les dirigeants des A.A.P.M.A. et propriétaires privés qui chaque année répondent positivement, ils méritent d'être remerciés.

L'objectif convivialité au travers des 2 repas partagés s'est tenu dans une bonne ambiance.



Bien que le bilan financier soit très légèrement déficitaire la cotisation pour 2026 est reconduite à 30 € sachant que l'adhésion à l'association CPL reste ouverte par parrainage d'un membre en exercice.

En fin d'année 2025, une AG va conduire au renouvellement du bureau, elle permettra aussi de récompenser les pêcheurs en fonction du classement challenge.

La richesse associative

ASSOCIATION CORMIER *Sorbus domestica*

Présidente : Evelyne MOINET

Durant cette année 2025, les bénévoles de l'équipe du Cormier n'ont pas ménagé leurs efforts pour mener à bien plusieurs actions qui peuvent se résumer en :



- La plantation d'une centaine de jeunes cormiers de plusieurs provenances (Ouest, Espagne, PACA, etc.) sur une parcelle du domaine de Courboyer (Parc naturel régional du Perche – Perche-en-Nocé 61). Cette parcelle sera cultivée en agroforesterie et sera l'objet d'un suivi scientifique pour connaître l'adaptation du Cormier suivant ses provenances géographiques.

- Une campagne de prélèvements de feuilles sur les vieux cormiers du sud de la Sarthe, en vue d'analyses génétiques.

- La fourniture de cormes pour un chercheur (INRAe, Avignon) qui étudie ce fruit méconnu.

La commune de Cormes a aussi mandaté l'association pour planter 4 cormiers supplémentaires dans le Parc Européen du Cormier à proximité de la salle polyvalente.

Pour en savoir plus : www.cormier-sorbusdomestica.com



L'un des plus gros cormiers de la Sarthe

LE COMITÉ DES FÊTES

Présidente : Mme Jacqueline CHAUSSÉE

En 2025, le Comité des Fêtes a, à nouveau, proposé trois rendez-vous pour animer la commune.

Il a innové en organisant une soirée tartiflette le samedi 29 mars avec une soirée dansante animée par un DJ. Ce sont plus d'une centaine de personnes qui y ont participé et qui ont pu apprécier la naturelle convivialité.



Le Comité des Fêtes a coutume de fêter la Saint Denis, en 2025 c'était le 5 octobre et par rapport aux années précédentes le soleil brillait. Cette belle journée a permis de réunir 60 exposants. Pour 2026, le Comité souhaite concentrer les exposants dans le centre-bourg.

Le dimanche 16 novembre, l'association a organisé un loto qui a réuni 154 joueurs, tous sont repartis satisfaits, les uns pour avoir gagné un lot, les autres d'avoir passé un bon moment.

Quand vous recevrez ce bulletin, les fêtes de fin d'année battront leur plein : vous pourrez apprécier les décorations de Noël acquises par le Comité dont les deux nouvelles décorations à proximité de l'école.

ASSOCIATION « GÉNÉRATIONS MOUVEMENT »

Présidente : Lisiane MONTIGNY



L'association « Générations Mouvement » de Cormes compte 86 adhérents dont 9 « amis » d'un autre club.

Elle a pour but de créer des liens entre les retraités du territoire et de développer des activités culturelles et de loisirs.

Ses activités ont été maintenues pendant l'année 2025 : jeux et marche tous les quinze jours le mercredi après-midi, tenue de l'Assemblée générale suivie de la galette complétée cette année par « questions pour un après midi » avec une trentaine d'adhérents du canton de La Ferté-Bernard. Ses déplacements les ont conduits à Cherreau pour le traditionnel pique-nique, à Connerré avec la visite des Etablissements Prunier suivie d'un repas à Sceaux sur Huisne, et à Mortagne-au-Perche pour assister à un spectacle de cabaret. Le dernier rendez-vous 2025 a été le repas de Noël et sa traditionnelle bûche.

Le fait marquant de l'année 2025 qui a réuni 69 adhérents a été les 50 ans du club des Aînés ruraux de Cormes créé en 1975 par Renée Lecomte, devenu Générations Mouvement en 2014.

Le club peut également participer à d'autres sorties, vélos et collectes de champignons, organisées par le canton ou la fédération départementale.

La cotisation annuelle 2026 sera de 20 €. Un journal (12 € par an) édité par la fédération de la Sarthe permet de suivre les activités des autres clubs sarthois.

Contact : Lisiane Montigny (02 43 93 33 80 / 06 10 88 63 05) – Permanence les mercredis « jeux » entre 13h30 et 14h salle des Associations.

La richesse associative

GYM FIT CORMÉENNE



Présidente : Anaïs BRIÈRE

Créée en janvier 2025, l'association sportive a vu le jour après un simple échange entre mamans dans le but de pouvoir proposer un moment de convivialité tout en « bougeant » à proximité des domiciles, de réunir toute personne souhaitant



suivre une séance de sport et de renforcement musculaire adaptée à tous.

Ce projet est devenu réalité avec le soutien de la municipalité, et l'association unit à ce jour une équipe d'une dizaine de personnes mobilisées toute l'année sportive afin de répondre à la demande qui s'accroît. Une cinquantaine d'adhérents participent chaque semaine, dirigés par Ophélie, titulaire du diplôme de coach sportif, toujours dans la bonne humeur, et ce malgré les ...grimaces !

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Des dates devraient l'enrichir en cours d'année et seront consultables sur le site Cormes.fr

Mercredi 14 janvier	Assemblée générale et galette des rois – Générations Mouvement
Dimanche 1er février	Loto – Comité du Patrimoine
Samedi 14 et dimanche 15 février	Février théâtral à Cormes – Comité du Patrimoine
Samedi 21 et dimanche 22 février	avec une troupe différente chaque week-end
Samedi 7 mars	Carnaval des enfants, défilé dans les rues – APE
Samedi 7 mars	Soirée dansante – Comité des Fêtes
Dimanche 29 mars	Brocante - APE
Samedi 11 avril	Soirée sur le thème féria – Club Omnisports de Cormes
Vendredi 8 mai	Cérémonie du 8 mai – 80 ^{ème} anniversaire de la Victoire
Dimanche 28 juin	Kermesse de l'école Roger Mahuet au stade
Dimanche 20 septembre	Journées européennes du Patrimoine – Comité du Patrimoine
Dimanche 4 octobre	Vide grenier – Comité des Fêtes
Mercredi 11 novembre	Cérémonie du 11 novembre et repas communal
Dimanche 22 novembre	Loto – Comité des Fêtes
Dimanche 29 novembre	Concert – Comité du Patrimoine

Toutes les associations de Cormes vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2026

POINT LECTURE

Après la trêve estivale, la nouvelle rentrée a eu lieu le jeudi 2 octobre avec la venue des scolaires et des adultes.

Dès le 4 novembre, les enfants comme les adultes ont pu apprécier de nouveaux livres achetés au cours du mois d'octobre.

Pour rappel, les livres sont prêtés gratuitement pour 1 mois : il faut juste s'inscrire lors du premier prêt.

Les dates d'ouverture, à raison d'un jour par mois, sont communiquées sur place et sur le panneau numérique situé place Saint Denis.

Pendant les vacances scolaires, le Point Lecture est ouvert à tous. La première date sera le samedi 20 décembre 2025 de 10 h à 11 h 30.



COUP de CŒUR pour le livre de Clarisse SABARD « Le secret des agapanthes » (tome 1)

Flora, Stella et Morgane sont cousines, leurs grands-mères étaient sœurs. Lorsque Juliette, la dernière de la lignée décède, elle lègue sa maison en Normandie et la librairie attenante aux trois jeunes femmes. Flora, vivant à Los Angeles, reçoit un carton contenant des affaires ayant appartenu à sa grand-mère, Joséphine, qui a quitté son village au début des années 1920. Pour reconstituer son histoire, Flora devra se rendre en « Normandie, mais aussi en Grèce, sur les traces d'un tableau disparu... »

Un récit passionnant, attachant, riche en émotions et moderne.

(les tomes 2 et 3 attendent lecteurs et lectrices).

Cormes, ça bouge

APE, confirmation et nouveauté

C'était une nouveauté l'an passé, le rendez-vous Halloween du 31 octobre 2025 a permis de se rendre compte qu'il est maintenant bien ancré sur le calendrier. La célébration de cette fête celtique irlandaise, vieille de 2500 ans a commencé par un moment convivial où enfants et parents se sont retrouvés à la salle des associations. Il s'est ensuite poursuivi par une déambulation « intéressée » dans le centre-bourg élargi de la commune pour la collecte de friandises. Les enfants sont revenus très contents de cette rencontre organisée en période de vacances scolaires.



Le 21 novembre, l'APE a innové avec l'organisation d'un marché de Noël dans la cour de l'école qui a accueilli 30 exposants. De 17h30 à 21h, malgré la température négative, les visiteurs ont pu découvrir les différents stands avec une diversité de productions artisanales. Le stand central de l'APE a rencontré un franc succès avec ses crêpes, ses croque-monsieur et son vin ...chaud.



Une restauration réalisée

C'est au bilan de l'actif Comité du Patrimoine : la remise en valeur du local de la bascule communale ou poids public.

Cela s'est avéré un chantier important pour les bénévoles du Comité du Patrimoine qui, selon Antonio Guerrero, Vice-Président en charge des travaux, a représenté 176 heures de travail et l'apport d'une entreprise locale pour l'enduit. Félicitations pour le travail accompli.

Cette bascule a rempli sa mission pendant de nombreuses années, à proximité alors de la coopérative agricole. En 2026, ce local devrait connaître une nouvelle destination.



Une excellente ambiance



Le Comité des Fêtes a organisé le 16 novembre son loto et ce sont 154 joueurs qui se sont retrouvés à la salle polyvalente en ce dimanche où de nombreux lotos aux alentours étaient proposés. Tant les membres du Comité que l'animateur étaient satisfaits en fin d'après-midi pour le moment de convivialité vécu malgré la tension perceptible pour certains joueurs.

L'ambiance est concentrée mais excellente, ce ne sont pas les gagnants qui vont le démentir.

Le saviez-vous ?

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAP) de l'Est Sarthois a engagé en 2025 des travaux à Cormes sur la RD 42 de la « Bouguelière » jusqu'au réservoir du Chêne et aux Haies Fouillards qui ont fait partie de son programme de travaux 2025 qui atteint un montant de 580 000 € HT entièrement financés par le SIAEP. Il rappelle que l'Agence Régionale de Santé fait régulièrement des analyses approfondies sur la qualité de l'eau.

Informations

Communauté de communes du Perche Emeraude

Les élus communautaires l'avaient voté en septembre 2024 avant que ce soit soumis à la délibération des 33 communes qui composent le territoire intercommunal, le Préfet a pris un arrêté préfectoral le 28 janvier 2025, depuis cette date la Communauté de communes de l'Huisne sarthoise a changé de nom pour devenir la Communauté de communes du Perche Emeraude.

Vous avez reçu dans votre boîte à lettres le bulletin Perche Emeraude automne – hiver 2025 : vous pouvez découvrir ci-dessous 2 actions dont une nouveauté qui se déroulera à Cormes.

Un accompagnement numérique au plus près des habitants

Avec l'appui de l'Etat, le Département a mis à disposition de la Communauté de communes un conseiller numérique qui aide à mieux utiliser les outils digitaux de la vie quotidienne.

Les débutants peuvent gagner en autonomie grâce à un accompagnement pas à pas pour apprendre à naviguer sur internet en toute sécurité, découvrir les bases de la bureautique, comprendre comment envoyer, recevoir et organiser les courriels mais aussi utiliser les fonctions essentielles d'un téléphone.

Des permanences sont proposées à moins de 5 minutes de chaque foyer, sur rendez-vous auprès de la mairie.

Ce service complète l'offre déjà proposée par la Communauté de communes du Perche Emeraude : les ateliers de perfectionnement régulièrement organisés au Centre culturel La Laverie et à l'Espace numérique de Tuffé Val-de-la-Chéronne.

	Semaine paires	Semaines impaires
Lundi (9h30 - 12h)		Le Luart
Mercredi (9h30 - 12h)	Cherré-Au	
Judi (9h30 - 12h)	Courgenard	Boessé le Sec
Vendredi (9h30 - 12h)	La Chapelle Saint Rémy	Duneau
Vendredi (14h - 17h)	Montmirail	Saint Aubin des Coudrais

Des séances d'Activités Physiques Adaptées (APA)

Santé à ... Cormes

En partenariat avec la Communauté de communes du Perche Emeraude et la commune de Cormes, l'Association APA – Maison Sport Santé (72) propose un projet « Sport-Santé » cohérent et personnalisé aux besoins de chacun et notamment des personnes atteintes d'un handicap et/ou d'une maladie chronique.

Si vous souffrez d'une Affection Longue Durée – ALD (Blessure Médullaire, AVC, Diabète, HTA, Cancer, SEP, Parkinson, etc.) et/ou d'une Maladie Chronique (Lombalgie, Covid, Fibromyalgie, Arthrose, Obésité, etc.), votre médecin peut vous prescrire une Activité Physique Adaptée via un certificat médical dans le cadre du « Sport sur Ordonnance ».

A partir d'un bilan de la condition physique, l'enseignant APA planifiera ensuite des séances individualisées en groupe réduit, avec du matériel adapté.

Ces séances se tiendront les jeudis à la salle polyvalente de Cormes, à partir de janvier 2026.

Pour s'inscrire, obtenir des renseignements ou connaître les modalités concernant le certificat médical, il convient de contacter l'Association APA :

Contact : 06 31 04 59 75 - assoapa.inscription@gmail.com - www.associationapa.com



Fermeture du réseau cuivre et ADSL : Sarthe numérique informe

Sarthe numérique est un syndicat mixte créé par le Conseil départemental, il y a 20 ans, qui assure l'aménagement numérique du département de la Sarthe.

Parmi ses actions majeures, figure le déploiement de la fibre.

Sarthe numérique tient à informer sur la fermeture du réseau cuivre et ADSL qui est initiée et pilotée par Orange, propriétaire dudit réseau.

Orange y met fin car le réseau cuivre a atteint ses limites en matière de débit.

Dès janvier 2026, interviendra la fermeture commerciale de nouveaux services sur le réseau cuivre.

La fermeture technique à partir de laquelle les services reposant sur le réseau cuivre seront coupés interviendra **en janvier 2028**.



Les maires... au fil des siècles

Dérivé du latin « magnus » qui signifie grand, appelé selon l'époque et les lieux, échevin, pair, bourgmestre, consul, mayeur, syndic..., le maire est apparu dès le XI^{ème} siècle, choisi par le seigneur féodal, puis par le roi et/ou nommé par le préfet en fonction du nombre d'habitants de la commune.

C'est la loi du 5 avril 1884 qui a créé le cadre juridique que nous connaissons encore aujourd'hui, l'élection des conseils municipaux au suffrage universel.

Tout au long des siècles, son mode d'élection fut en perpétuelle modification jusqu'à nos jours avec la loi du 21 mai 2005 visant à harmoniser son mode de scrutin afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité.

S'il a toujours œuvré pour la sécurité des habitants, la salubrité, la vie économique et l'aménagement du territoire, son rôle a fortement évolué. Premier des magistrats municipaux, il est aujourd'hui à la fois autorité déconcentrée et décentralisée, tant représentant de l'Etat qu'organe exécutif de la commune.

Il existe à ce jour 34 875 maires en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (DOM) (recensement déc. 2024), soit 90 communes de moins qu'en janvier 2021.

L'Histoire de France et les maires de Cormes

	Régimes	Maires de Cormes	
1789-1799 1799-1804	Révolution française, 1 ^{ère} République – Directoire, Consulat	Officiers publics : CHAMPION Jacques, CHEVREAU René, VERDIER Thomas et LABORDE André	
1804-1814 1814-1815 1815 1815-1824 1824-1830	1 ^{er} Empire - Napoléon 1 ^{er} 1 ^{ère} Restauration - Louis XVIII Cents jours - Napoléon 1 ^{er} 2 ^{ème} Restauration - Louis XVIII 2 ^{ème} Restauration - Charles X	RIGOT Pierre	1810-1834
1830-1848 1848-1851	Monarchie Juillet – Louis Philippe 1 ^{er} 2 ^{ème} République - Louis Napoléon Bonaparte	BRUNEAU Jean-Baptiste RIGOT Auguste PENNETIER Jean-Barthélémy BAJON Jean-Pierre	1834-1835 1835-1838 1838-1840 1840-1854
1851-1870	2 nd Empire – Napoléon III	BERGEOT Baptiste TUVACHE Joseph	1854-1863 1863-1871
1870-1940	3 ^{ème} République	BOUGIS DEBRAY Francis NEVEU Thomas BAJON POIRIER Charles DEBRAY Paul TUVACHE Armand MASSON Léon LEROI Maurice LECOMTE Emile POUSSIN Jules PENNETIER Clément	1871-1875 1875-1878 1878-1881 1881-1884 1884-1892 1892-1900 1900-1919 1919-1925 1925-1929 1929-1932 1932-1944 1944-1945
1940-1944 1944-1946	2 nd guerre mondiale Gouvernement provisoire		
1946-1958 Depuis 1958	4 ^{ème} République 5 ^{ème} République	POUSSIN Henri COCHÉLIN André-Claude WOJTCZYK Maryse OZANGE Pierre TORCHE Didier	1945-1982 1982-2001 2001-2014 2014-2016 2016- à ce jour

Les maires sont donc, de loin, les autorités politiques et administratives les plus nombreuses. Le département de la Sarthe en compte 352 au 01/01/2025.

Honneur à Henri POUSSIN (1901-1994), maire de 1945 à 1982

Originaires de St Cyr la Rosière (61), ses parents s'installent à la ferme « Le Chêne » en 1923. Son père Jules sera élu conseiller municipal puis maire.

Pendant 37 ans, le mandat le plus long de l'histoire des maires de la commune, il a œuvré pour faire de Cormes un lieu attirant et où il fait bon vivre.

Un article du Maine-Libre du 14 mars 1967 titre « Cormes, où les efforts donnent des fruits savoureux ». Ci-dessous quelques extraits démontrant un homme avant-gardiste et précurseur au lendemain de la Libération :



Dans le domaine de l'utile, à ce point de vue, la première réalisation a pris naissance dès février 1946, où le conseil municipal, présidé depuis mai 1945 par M. Poussin — que nous retrouvons encore en ce moment à sa tête — décidait de créer un service d'eau potable.

Disposant de l'eau, la municipalité fit œuvre d'avant-garde en dotant la localité d'un établissement de douches de dix cabines, en 1956. Réservé en priorité aux enfants, mais ouvert également au public, il fait à juste titre figure d'exception, car une telle institution est assurément peu courante dans nos campagnes.

Puis, en 1957, démarrait l'édification d'un groupe scolaire moderne de trois classes (la quatrième continuant à fonctionner dans les locaux contigus de la mairie), avec préau, cantine et deux logements, dont la mise en service s'effectua en deux fois, en 1958 et 1960.

Entre temps, intervenaient l'installation d'égouts et surtout, à la Cerisaie, la réalisation d'un premier lotissement de huit pavillons, tous fort coquets, cédés par la commu-

Infos services

MAIRIE

23 rue Henri Poussin

Téléphone : 02 43 93 24 04

Email : mairiecormes@wanadoo.fr

Site internet : www.cormes.fr

Stéphanie BRAULT, secrétaire de mairie, vous accueille :

lundi de 17 h à 19 h

mardi, jeudi et vendredi de 16 h à 18 h

mercredi de 10 h à 12 h

URGENCES

Gendarmerie 02 43 93 00 41

Pompiers 18

Samu 15

Hôpital de la Ferté-Bernard 02 43 71 61 51

Centre antipoison 02 41 48 21 21

EDF (dépannage) sécurité 08 10 333 272

Service des eaux 08 11 902 902

LES ASSISTANTES MATERNELLES

Guylaine CHAMBRIER, 14 rue des Planches 07 80 34 34 81

Carole DENIS, 14 rue Henri Poussin 02 43 60 70 62

Marie-Laure LAMIEL, 20 rue des Eglantines 06 21 12 88 32

Isabelle PROVOST, 4 rue des Tisserands 02 43 93 77 70

MAM les Petites Cigognes 33 rue H. Poussin 06 74 34 20 85

COMMERCANTS - ARTISANS - ENTREPRISES

Sophie AMMANN, cidre – jus pomme 07 67 85 56 60

L'Art du Cheveu, coiffure 02 43 71 48 48

Didier BOULAY, maçon 06 73 27 69 71

Café de l'Etoile, multi-services 09 72 05 44 70

COUASNON Julien, peintre décorateur* 07 67 22 88 73

Création Pâtisserie 06 16 27 04 27

A. CRUCHET Transceltic, transport 06 12 83 59 29

DESCHAMPS Toiture, EI 06 83 73 28 58

Garage DOITEAU, automobiles 02 43 71 08 90

F. HÉRISSON, coiffeuse à domicile 02 43 71 99 18

S LESAGE / J BIGOT, maçon 06 86 96 94 31

LOLEK, artiste sculpteur 06 74 28 32 93

MOREIRA Ravalement, 06 71 78 18 04

Christine MORICE, taxi 06 86 72 39 51

Lionel PARIS, épicier ambulant 06 36 36 86 14

M.G.P. PITOIS 02 43 93 24 40

Julien TRAVERS, ferronnier 06 29 59 67 54

**Nouvellement installé*

(EI = Entrepreneur Individuel)

L'entretien des trottoirs

Chaque propriétaire ou locataire doit s'assurer du nettoyage, du désherbage voire du déneigement devant son domicile. Un arrêté municipal rappelle les obligations.

Bien que la période automnale soit terminée, il est bon de rappeler que cela s'applique pour les feuilles mortes et qu'il est interdit de s'en débarrasser en les « poussant » dans les fossés communaux. Toute ressemblance avec des faits existants ne sont pas que le fruit d'une pure coïncidence !

Dans quels cas demander un arrêté ou une permission de voirie ?

Pour effectuer des travaux sur la voie publique ou occuper temporairement le domaine public routier, il est nécessaire d'obtenir une autorisation. C'est le cas si vous engagez un ravalement de façade avec installation d'un échafaudage ou d'une palissade, s'il y a pose d'une benne de gravats, de dépôt de matériaux pour un chantier ou encore de stationnement provisoire d'engin (camion, grue, camion de déménagement, monte-meubles ...).

Dans certains cas, la réalisation de travaux peut nécessiter d'interrompre ou de modifier la circulation.

N'hésitez pas à vous adresser à la mairie. En cas de recours à un prestataire, demandez-lui s'il a accompli les formalités nécessaires. *Il en est de même pour tous travaux concernant vos bâtiments où dans ce cas vous déposez une autorisation d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire ...).*

Toutes infos sur le site internet : www.cormes.fr

ou sur application : Intramuros

Rédaction et mise en page réalisées par la Mairie de Cormes – commission « Communication ».

Tirage à 450 exemplaires - Impression : imprim-28@wanadoo.fr